

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
14 JANVIER 2020**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 10 décembre 2019
 - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 19 décembre 2019
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Décembre 2019
 - 5.2 SSI - Test annuel APRIA
 - 5.3 SSI - Achat d'habits de combat
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 décembre 2019
 - 6.2 État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2019
 - 6.3 Transferts budgétaires au 31 décembre 2019 - Autorisation
 - 6.4 Mode de répartition des coûts de nettoyage de cours d'eau - Autorisation
 - 6.5 Programmation des formations 2020 - Autorisation
 - 6.6 Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) - Autorisation
 - 6.7 Adhésion annuelle Québec Municipal - Autorisation
 - 6.8 Transport adapté 2020 - Autorisation
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Avis de motion - Projet de règlement no. 478 sur la gestion contractuelle statuant sur les règles en matière de gestion contractuelle et abrogeant la politique contractuelle adoptée le 13 décembre 2010
 - 7.2 Règlement no.476 - Règlement déterminant le régime de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2020 ainsi que les modalités de paiement relatives à celui-ci
 - 7.3 Règlement no.477 amendant le règlement no.447 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages - Adoption
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Décembre 2019
 - 8.2 Dépôt - Rapport Urbanisme - Année 2019
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Décembre 2019
 - 9.2 Élaboration du plan de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour une période de 5 ans (2020-2024)
 - 9.3 Inspection annuelle des bornes fontaines pour une période de 5 ans (2020-2024)
 - 9.4 Facturation Mise à niveau poste de pompage et puits d'eau potable - Autorisation
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 10. Aucun
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 11. Appui à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries - Agrandissement d'écoles ou constructions neuves
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue Mardi, le 14 janvier 2020 à 20h au
121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean Cheney maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Carole Forget conseillère poste #5
M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée:

M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2

2020-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

ADOPTÉE

2020-01-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Jérémie Letellier, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-01-003 Procès-verbal - Séance ordinaire du 10 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du
procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du
procès-verbal;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019.

ADOPTÉE

2020-01-004 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 19 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du
procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du

procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt - Rapport SSI - Décembre 2019

2020-01-005 SSI - Test annuel APRIA

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-01-007 de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT que les essais d'ajustements quantitatifs des respirateurs pour le SSI doivent être faits annuellement;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-01-007 de la municipalité de Napierville.

D'autoriser le Directeur du SSI à procéder aux tests sur les appareils de protection respiratoire isolants autonomes pour l'année 2020 pour un montant approximatif de 2,000\$.

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2020-01-006 SSI - Achat d'habits de combat

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-01-008 de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des habits de combat pour le SSI;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-01-008 de la municipalité de Napierville.

D'autoriser le Directeur du SSI à procéder à l'achat de deux habits de combat auprès de la compagnie Aérofeu pour un montant de 4,718\$ plus les taxes applicables.

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2020-01-007 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 décembre 2019

Sur proposition de M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 décembre 2019 au montant de 294,825.95\$.

ADOPTÉE

État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2019

2020-01-008 Transferts budgétaires au 31 décembre 2019 - Autorisation

CONSIDÉRANT une note de service produite par Madame Josianne Boyer concernant les transferts budgétaires au 31 décembre 2019;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser les transferts de postes budgétaires, d'un montant 33,684.73\$ au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

2020-01-009 Mode de répartition des coûts de nettoyage de cours d'eau - Autorisation

CONSIDÉRANT la responsabilité de la MRC en matière d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'informer la MRC de la méthode souhaité de répartition des frais encourus par l'entretien des cours d'eau présent sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les propriétés de la Municipalité sont situés dans un ou plusieurs bassins versants pouvant être présente dans la facturation pour l'entretien des cours d'eau;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

De demander à la MRC d'effectuer la répartition des factures d'entretien des cours d'eau selon la superficie égoutantes des propriétés;

De répartir les frais de la Municipalité sur l'ensemble des autres propriétés du bassin versant selon les proportions prévues;

De transmettre cette résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-01-010 Programmation des formations 2020 - Autorisation

CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer que le personnel municipal possède des connaissances à jour et pertinente à leurs fonctions;

CONSIDÉRANT des offres de formations de la COMAQ;

CONSIDÉRANT une offre de formation de la FQM;

CONSIDÉRANT une offre de formation de l'ADMQ;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser les inscriptions à la COMAQ pour les formations suivantes pour les employés ci-bas mentionnés :

- Monsieur James Langlois-Lacroix : Gestion de projets en milieu municipal - l'efficacité à votre portée au coût de 475\$ plus les taxes applicables;

- Madame Josianne Boyer : Contrôle interne - jouez un rôle de conseiller stratégique dans la mise en place d'un système performant au coût de 575\$ plus les taxes applicables;

- Madame Catherine Emond : L'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels au coût de 575\$ plus les taxes applicables;

D'autoriser l'inscription à la formation de la FQM pour Madame Catherine Emond : Médias sociaux - Arrimer stratégie de contenu et gestion de la réputation au coût de 80\$ plus les taxes applicables;

D'autoriser la formation pour Catherine Emond à l'ADMQ : Les médias sociaux - un piège à éviter ou un outil à développer au coût de 157\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-01-011 Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) - Autorisation

CONSIDÉRANT une correspondance de la FCM concernant une offre d'adhésion au montant de 567.09\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la municipalité est déjà membre de la FQM pour l'année 2020

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De décliner l'offre d'abonnement annuel pour l'année 2020 de la FCM

ADOPTÉE

2020-01-012 Adhésion annuelle Québec Municipal - Autorisation

CONSIDÉRANT une correspondance de renouvellement de notre adhésion 2020 au site internet Québec Municipal en date du 28 novembre 2019;

CONSIDÉRANT UN prix d'adhésion de 334.94\$ taxes incluses sur la facture #00633-2020 pour un nombre illimités d'utilisateurs (employés et élus);

Il est proposé par M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'autoriser le renouvellement de notre adhésion au montant de 334.94\$ taxes incluses au site internet de Québec Municipal.

ADOPTÉE

2020-01-013 Transport adapté 2020 - Autorisation

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2020 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 918 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2020;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 918 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2020-01-014 Avis de motion - Projet de règlement no. 478 sur la gestion contractuelle statuant sur les règles en matière de gestion contractuelle et abrogeant la politique contractuelle adoptée le 13 décembre 2010

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Madame Carole Forget dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture, le Projet de règlement no. 478 sur la gestion contractuelle statuant sur les règles en matière de gestion contractuelle et abrogeant la politique contractuelle adoptée le 13 décembre 2010.

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Madame Carole Forget effectue le dépôt du Projet de règlement no. 478 sur la gestion contractuelle statuant sur les règles en matière de gestion contractuelle et abrogeant la politique contractuelle adoptée le 13 décembre 2010

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

2020-01-015 Règlement no.476 - Règlement déterminant le régime de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2020 ainsi que les modalités de paiement relatives à celui-ci

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a adopté un budget municipal pour l'année 2020 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et des taux de la taxe générale et des taxes spéciales pour l'année fiscale 2020;

CONSIDÉRANT QUE de tels taux se modifient selon les prescriptions des articles du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Monsieur Michel Monette lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement impose un régime de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2020 ainsi que les modalités de paiement relatives à celui-ci.

ARTICLE 3 L'annexe I et ses annexes 1 à 10 font partie intégrante du présent règlement et présentent le régime de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2020 ainsi que les modalités de paiement relatives à celui-ci.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2020-01-016 Règlement no.477 amendant le règlement no.447 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages - Adoption

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement no.447 établissant une tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'apporter des modifications au règlement initial pour l'adapter aux besoins actuels de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Monsieur Martin Van Winden lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 10 décembre 2019;.

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Modification de l'annexe I :

Le tableau de l'article 13 doit désormais se lire comme suit :

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Résidents	\$150,00
Non-résidents	\$175,00
OSBL	\$ 75,00

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - Décembre 2019

Dépôt - Rapport Urbanisme - Année 2019

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Décembre 2019

2020-01-017 Élaboration du plan de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour une période de 5 ans (2020-2024)

CONSIDÉRANT que le rinçage unidirectionnel fait partie des activités normales de l'entretien d'un réseau d'aqueduc et des recommandation du MAMH;

CONSIDÉRANT qu'aucun plan de rinçage unidirectionnel n'a été exécuté sur le réseau d'aqueduc depuis sa construction;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du plan de rinçage unidirectionnel n'est réalisé qu'une seule fois et demeure valide jusqu'à ce qu'il y ait des modifications majeures sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un plan de rinçage unidirectionnel est fait avec un logiciel spécialisé qui permet par un jeu de fermeture de vannes d'obtenir une vitesse d'eau supérieure à 1.0 m/sec . Cette vitesse permet le détartrage des tuyaux.

CONSIDÉRANT la proposition 19-376 de la firme Aquadata l'élaboration d'un plan de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc et son exécution annuel pour une période de 5 ans au montant de 13,204.88 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'octroyer à la firme Aquadata l'élaboration d'un plan de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc et son exécution annuel pour une période de 5 ans au montant de 13,204.88 \$ taxes incluses selon la proposition 19-376.

ADOPTÉE

2020-01-018 Inspection annuelle des bornes fontaines pour une période de 5 ans (2020-2024)

CONSIDÉRANT que l'inspection annuelle des bornes fontaines est une obligation de la loi d'exploitation d'un réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'inspecter et de manipuler ces vannes pour s'assurer de leur bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l'âge du réseau est d'environ 30 ans et certaines vannes n'ont jamais été manipulées depuis leur installation;

CONSIDÉRANT une offre de service de la firme Aqua Data Inc. au montant de 10,755.91\$ taxes incluses pour une période de 5 ans;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour 5 ans à la firme Aqua Data Inc. pour un montant de 10,755.91\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2020-01-019 Facturation Mise à niveau poste de pompage et puits d'eau potable - Autorisation

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau du poste de pompage et puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT que ces projets font partie de la programmation TECQ 2014-2018 de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les travaux de la programmation TECQ 2014-2018 devaient être réalisés avant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'autorisation des factures se font à post priori;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser le paiement des factures suivantes pour un grand total de 17,257.91\$ taxes incluses :

-Facture #1114657 de Veolia - 2676.95\$ taxes incluses;

-Facture #199175 de St-Jean Filtration & distribution inc. - 4,176.87\$ taxes incluses;

-Facture #100218 de Frédette & fils ltée. - 5,162.38\$ taxes incluses;

-Facture #2746 de Brébeuf Mécanique de procédé inc. - 5,241.71\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2020-01-020 Appui à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries - Agrandissement d'écoles ou constructions neuves

CONSIDÉRANT la résolution C.C-4857-11-19 adoptée par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) lors de sa séance du 12 novembre 2019 relativement à une demande au ministère de l'Éducation de clarifier les règles concernant l'acquisition de terrains pour les projets d'agrandissement d'écoles ou de constructions neuves;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT qu'en tant que ville desservie par la CSDGS, la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville est directement concernée par cette problématique.

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville appuie les démarches suivantes engagées par la CSDGS auprès du ministère de l'Éducation;

De demander au Ministère de clarifier les règles concernant l'acquisition de terrains pour les projets d'agrandissement d'écoles ou de constructions neuves;

D'interpeller les ministères concernés afin de faciliter et d'accélérer les transactions immobilières entre la CSDGS et les municipalités dans le but de répondre plus efficacement aux besoins de la population du territoire;

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, madame Marie-Louise Kerneïs, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, au député provincial de La Prairie, monsieur Christian Dubé ainsi qu'aux maires des villes desservies par la CSDGS.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE

2020-01-021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 20h08.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER